

Municipalité rurale de Montcalm
Systeme public de distribution d'eau
Rapport annuel - 2020

Le rapport annuel 2020 du reseau public d'eau potable de la Municipalite rurale de Montcalm a ete place sur le site Web municipal (www.rmofmontcalm.com) le 15 janvier 2021.

Des copies papier gratuites du rapport sont disponibles dans le batiment administratif de la Municipalite rurale de Montcalm situe au 46, 1^{re} Rue Est, Letellier, Manitoba.

Le public sera informe par le biais du bulletin d'information de la ville (publie trimestriellement), sur le site web municipal, ainsi que par une affiche sur le tableau d'affichage du bureau du village.

Système public de distribution d'eau de la Municipalité rurale de Montcalm

Rapport annuel – 2020

Numéros de permis : PWS-08-243-02, PWS-08-244-02

Codes des systèmes d'eau : 114.00, 142.75

Noms des systèmes publics d'eau :

Municipalité rurale de Montcalm (RRR) – SPDE

Municipalité rurale Montcalm (Morris) – SPDE

Nom du propriétaire légal – Municipalité rurale de Montcalm

Téléphone : (204) 737-2271

Personne-ressource : Jolene Bird (directrice générale)

Courriel : cao@rmofmontcalm.com

Superviseur : Chad Buhlin

Téléphone : (204) 384-7754

Courriel : publicworks@rmofmontcalm.com

Exploitant : Matthew Klapka

Téléphone : (204) 209-0424

Courriel : utility@rmofmontcalm.com

Date du rapport : 6 janvier 2021

Le rapport annuel 2020 pour le système public de distribution d'eau de la Municipalité rurale de Montcalm résume la capacité du service de l'eau à distribuer de l'eau potable et sûre et à respecter la réglementation provinciale

1. Description du système d'eau

Le système public de distribution d'eau de la Municipalité rurale de Montcalm fournit de l'eau potable à une population d'environ 780 habitants. L'eau traitée est fournie par la Pembina Valley Water Coop et répond à tous les objectifs énoncés dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

1.1 Source d'approvisionnement en eau

Le système public de distribution d'eau de la Municipalité rurale de Montcalm reçoit de l'eau traitée de la Pembina Valley Water Coop (PVWC). Pour plus d'informations sur le processus de traitement de l'eau, consultez le site : www.pvwc.ca.

1.2 Réservoirs de stockage

1.2.1 Usine de traitement des eaux Saint-Joseph

Capacité du réservoir : 79 600 L

1.2.2 Usine de traitement des eaux Saint-Jean-Baptiste

Capacité du réservoir : 348 342 L

1.3 Système de distribution

1.3.1 Usine de traitement des eaux Saint-Joseph

L'eau traitée du réservoir est pompée à travers le système de distribution de la Municipalité rurale de Montcalm par 2 pompes; une pompe de 1 cheval-vapeur et une pompe de 5 chevaux-vapeur.

1.3.2 Usine de traitement des eaux Saint-Jean-Baptiste

L'eau traitée du réservoir est pompée à travers le système de distribution de la Municipalité rurale de Montcalm par 2 pompes de 5 chevaux-vapeur et une pompe d'urgence de 40 chevaux-vapeur.

1.3.3 Autres

Les localités situées dans la Municipalité rurale de Montcalm, mais en dehors de Saint-Joseph et de Saint-Jean-Baptiste qui sont desservies en eau sont approvisionnées directement par le système de distribution PVWC.

1.4 Nombre de connexions, population desservie et types d'utilisateurs

Le système de distribution de la Municipalité rurale de Montcalm est composé de 480 raccordements, dont 430 sont domestiques et 50 sont commerciaux. Tous les raccordements sont équipés de compteurs.

1.5 Classification et certification

Les exploitants sont certifiés par Conservation Manitoba en vertu du Règlement sur les exploitants d'installations de traitement des eaux, pris en application de la *Loi sur l'environnement*.

Chad Buhlin – Superviseur WD1, WT1, WWC1, WWT1

Matthew Klapka WD2, WT2, WWC1, WWT1

Légende

WT - traitement des eaux

WD – distribution d'eau

WWT - traitement des eaux usées

WWC – collecte des eaux usées

CC – certificat conditionnel

2. Système de désinfection utilisé

La dernière étape avant la distribution est l'ajout de 12 % d'hypochlorite de sodium à l'eau lors de son entrée dans les réservoirs. Le dosage est effectué au rythme du débit pour maintenir un minimum de 0,5 mg/L de chlore libre avant l'entrée dans le système de distribution. Il y a un minimum de 0,1 mg/L de chlore libre en tout temps dans le système de distribution.

2.1 Exigences en matière d'équipement et de surveillance

Au besoin, le système public de distribution d'eau de la Municipalité rurale de Montcalm s'assure que la désinfection continue est maintenue en stockant toutes les pièces de rechange des chlorateurs et un chlorateur de rechange complet est conservé dans les réservoirs. Les résidus de chlore libre disponible et de chlore total sont contrôlés **quotidiennement** dans les réservoirs et toutes les deux semaines dans le réseau de distribution. Une trousse de test portable Hach est utilisée pour les tests. Tous les résultats sont consignés sur les formulaires de contrôle appropriés. Toutes les deux semaines, des échantillons sont envoyés aux laboratoires ALS pour être testés. Des rapports mensuels de chloration sont envoyés au responsable de l'eau potable à la fin de chaque mois.

Tests effectués toutes les semaines :

Coliformes totaux : mesure des coliformes totaux présents dans les échantillons bihebdomadaires soumis à ALS Labs

Escherichia coli : mesure de la présence d'Escherichia coli dans les échantillons bihebdomadaires soumis à ALS Labs

Tous les deux ans, des échantillons trimestriels sont également prélevés dans le système de distribution et soumis au laboratoire pour des **tests de dépistage des THM et des AHA**

THM : est l'abréviation de Trihalométhane, qui est un sous-produit chloré de désinfection.

AHA : est l'abréviation de Acide Haloacétique, qui est un sous-produit chloré de désinfection.

2.2 Performance globale

Pour 2020, la Municipalité rurale de Montcalm a satisfait à toutes les exigences d'échantillonnage quotidien. Les tableaux suivants décrivent les exigences et les performances de la PWC dans la Municipalité rurale de Montcalm pour 2020, comme indiqué dans le permis d'exploitation :

Surveillance et rapports de désinfection

	exigences réglementaires	rendement SPDE
A) Chlore libre résiduel entrant dans le système de distribution Par. 21 (1) - RM40/2007	> = 0,5 mg/L	100 %
B) Fréquence des contrôles entrant dans le système de distribution Annexe A – RM 40/2007	quotidienne	100 %
C) Chlore libre résiduel dans le système de distribution Art. 22 – RM 40/2007	> = 0,1 mg/L	100 %
D) Fréquence des contrôles dans le système de distribution Annexe A – RM 40/2007	bihebdomadaire	100 %
E) Soumission de rapports Par. 25 (2) – RM 40/2007	mensuelle	100 %

Surveillance et rapports bactériologiques

	exigences réglementaires	rendement SPDE
A) Nombre d'échantillons d'eau non traités/entrants Annexe A – RM 40/2007	26x7	100 %
B) Nombre d'échantillons d'eau traités Annexe A – RM 40/2007	26x7	100 %
C) Nombre d'échantillons d'eau en distribution Annexe A – RM 40/2007	26x7	100 %
D) Fréquence des contrôles Annexe A – RM 40/2007	bihebdomadaire	100 %
E) Présence de coliformes totaux dans échantillons Alinéa 3 (1) b) – RM 40/2007	0 CT par 100 mL	100 %
F) Présence d'E. coli dans échantillons Alinéa 3 (1) a) – RM 40/2007	0 EC par 100 mL	100 %

Le système public de distribution d'eau a satisfait à toutes les exigences réglementaires pour 2020. Le réseau d'eau a été jugé conforme à toutes les conditions du permis d'exploitation.

Surveillance et rapport des sous-produits de désinfection - THM et AHA

Comme le précise le permis d'exploitation, le service public de distribution d'eau de la Municipalité rurale de Montcalm est tenu d'effectuer des prélèvements trimestriels de trihalométhanes (THM) et d'acides haloacétiques (AHA) tous les deux ans. Les tableaux suivants décrivent les exigences et le rendement du service public de distribution d'eau de la Municipalité rurale de Montcalm pour 2020.

Rapports trimestriels THM/HAA 2019

Nom du SPDE	code	février THM	mai THM	août THM	novembre THM	moyenne THM
SPDE dist. M.R. Montcalm (RRR) (Letellier)	114.00	0,141	0,0995	0,121	0,0952	0,114
SPDE M.R. Montcalm (région Morris)	142.75	0,0659	0,0442	0,116	0,0799	0,0504
		février AHA	mai AHA	août AHA	novembre AHA	moyenne AHA
SPDE dist. M.R. Montcalm (RRR) (Letellier)	114.00	0,0711	0,0415	0,0786	0,0777	0,0672
SPDE M.R. Montcalm (région Morris)	142.75	0,0604	0,0298	0,0363	0,0393	0,0415

Le Règlement sur les normes de qualité de l'eau potable (RNWEP) RM 41 (2007) Annexe B - Normes chimiques pour les réseaux publics d'alimentation en eau, qui indiquait un maximum de THM 0,1 mg/L et de AHA 0,08 mg/L.

3. Incidents liés au système d'eau

En 2020, il n'y a pas eu d'incidents majeurs.

4. Ordres visant l'eau potable

En 2020 aucun ordre visant la qualité de l'eau n'a été donné pour le système public de distribution d'eau de la Municipalité rurale de Montcalm.

5. Recommandations de faire bouillir l'eau émises et mesures prises

En 2020, les recommandations de faire bouillir l'eau suivantes ont été formulées à l'endroit du service public de distribution d'eau de la Municipalité rurale de Montcalm.

-Le 3 février, une fuite importante a été détectée à Saint-Jean. On a supposé que la conduite d'eau principale de 8 pouces était tombée en panne et qu'il fallait dépressuriser complètement le système. Il a été découvert plus tard qu'un raccord en nylon de 1,5 pouce relié à l'arrêt de trottoir avait cédé et était à l'origine de la fuite. Les raccords en nylon ont été remplacés par des raccords en laiton et le service d'eau a été rétabli dans la ville. La RFBE a été levée le 7 février.

-Le 11 avril, on a découvert que la Pembina Valley Water Coop avait une fuite dans la conduite principale de 14 pouces entre Morris et Saint-Jean et qu'elle devait être fermée, car elle fuyait par la digue périphérique du village. L'alimentation en eau de Saint-Jean a été détournée de Letellier et une partie de la canalisation a dû être soumise à des tests bactériologiques. Les clients ruraux à l'ouest de la rivière Rouge entre Saint-Jean et Letellier ont été touchés. La RFBE a été levée le 14 avril.

-Le 6 juin, l'usine de traitement d'eau de Letellier a connu un dysfonctionnement informatique qui a entraîné une dépressurisation complète de l'ensemble du système. Cela a eu un impact sur Letellier, au sud d'Emerson et Saint-Joseph. La RFBE a été levée le 8 juin.

-Le 27 août, une fuite a été découverte à Letellier. Il a été déterminé qu'elle était associée à une vanne d'isolement d'une bouche d'incendie. Une fois l'excavation terminée, il a été déterminé qu'un coupleur s'était fissuré et avait commencé à fuir. La réparation a été effectuée et le service d'eau a été rétabli. La RFBE a été levée le 31 août.

-Le 3 novembre, la Pembina Valley Water Coop a installé une fosse à compteurs le long de l'ancienne route 14S, à la frontière entre la municipalité d'Emerson-Franklin et la Municipalité rurale de Montcalm. Cela n'a affecté que 4 propriétés à l'intérieur de Montcalm. La RFBE a été levée le 6 novembre.

-Le 4 décembre, la Pembina Valley Water Coop a eu une fuite importante dans sa conduite d'eau principale de 8 pouces le long de l'autoroute 201, ce qui a eu un impact sur les clients de Montcalm le long de l'ancienne route 14S. La réparation a été effectuée et le service d'eau a été rétabli. La RFBE a été levée le 7 décembre.

-Le 14 décembre, la Pembina Valley Water Coop a procédé à la maintenance requise à l'usine de traitement d'eau de Letellier afin de respecter les exigences en matière de temps de contact avec le chlore, telles que définies dans son permis d'exploitation. Pendant ce temps, la municipalité régionale a réparé une fuite d'eau à Letellier, au coin de la Première Rue Est et de la Troisième Avenue Est. La RFBE a été levée le 18 décembre.

6. Mises à niveau et améliorations du système

Nouvelle pompe péristaltique de dosage du chlore à Saint-Jean

Nouveau générateur installé à Saint-Jean

Nouvelle pompe à incendie de 40 chevaux-vapeur installée à Saint-Jean

Cartographie GPS des bordures et des vannes à Saint-Jean

7. Améliorations et mises à niveau futures

Poursuivre la cartographie GPS sur l'ensemble du réseau hydrographique

Nouveau réservoir à Letellier

Créer un plan de gestion des biens immobiliers

8. Formation

Les deux exploitants certifiés ont suivi et continueront à suivre des formations qualifiées UFC (unités de formation continue), conformément aux exigences du permis d'exploitation de l'eau.

Rapport préparé par : Matthew Klapka